

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Présentation de l'offre de service :

L'arc en ciel propose un programme d'accompagnement global, progressif et respectueux du rythme de chacun composé d'un parcours individuel et/ou parental et de temps collectif optionnels.

Adultes :

- Un parcours d'accompagnement en format individuel, autour d'une douzaine de séances thématiques
- Un groupe de soutien (groupe fermé qui se réunit mensuellement sur 6 séances)
- Un forfait de 6 séances parmi des ateliers « Un temps pour soi » et de « répit familial » : avec un maximum de 2 séances d'un même atelier. (Plus, si places disponibles).
- Des actions collectives de soutien (café rencontre) et de sensibilisation (café mortel) sont incluses et optionnelles.

Adolescents :

Le programme adolescent est structuré sur 8 séances collectives « Chemins de Traverse » et individuelles (entretien préalable et de bilan).

Enfants :

Le programme enfant est structuré sur 8 séances collectives « Parcours de Reliance » et individuelles (entretien préalable et de bilan).

BAREME DE LA PARTICIPATION FINANCIERE (Bénéficiaires allocataires CAF)

Tranches QF	QF	Montant forfaitaire pour 1 programme d'accompagnement individuel	Montant forfaitaire pour 1 programme d'accompagnement en couple	Montant Parcours collectif enfant par enfant	Montant Parcours collectif ado par jeune
Tranche 1	QF < 800 €	10 €	10 €	150 € A partir de 2 parcours dans la même famille : 100€	150 € A partir de 2 : 100€
Tranche 2	801 € < QF < 1 200 €	40 €	40 €		
Tranche 3	1 200 € < QF < 1 550 €	80 €	80 €		
Tranche 4	1 550 € < QF < 2 000 €	150 €	150 €	200 € A partir de 2 : 150€	200 € A partir de 2 : 150€
Tranche 5	2 001 € < QF < 2 500 €	240 €	240 €	250 € A partir de 2 : 200€	250 € A partir de 2 : 200€
Tranche 6	2 501 € < QF < 3 800 € et > 3 801 €	300 €	300 €		

L'association l'arc en ciel est une association d'Intérêt général et à ce titre est autorisée à émettre des reçus fiscaux au bénéfice de ses donateurs. La réduction d'impôt est de 66 % du montant versé sous forme de dons dans la limite de 20 % du revenu imposable. Cette réduction s'appliquera sur les dons versés à l'association, sans contrepartie.

En référence au barème ci-dessus, le(s) bénéficiaire(s) déclare(nt), par la présente, avoir un quotient familial de : _____ € et s'engage à verser l'intégralité de ce montant avant la fin du parcours.

Fait à

Le.....

En DEUX (2) exemplaires, un pour chaque partie.

Signature de l'arc en ciel

Signature du (des) bénéficiaire(s)